

Home Saint-Jacques MR-MRS
Faubourg de Binche 1
7070 Le Roeulx



J'existe car j'ai encore des capacités et des besoins spécifiques

Chers habitants,
Chères familles et visiteurs,
Chers travailleurs et intervenants extérieurs,



Madame, Monsieur

Suite aux décisions unilatérales de la Région Wallonne, nous avons dû adapter notre protocole existant au sein de notre maison de vie pour assurer notre et votre sécurité :

Voici les mesures actualisées et expliquées suite à la dernière circulaire avec *des modifications et obligations du 01/11/2021 au 15/01/2022* (suivant la situation épidémiologique)

- Suivant l'immunité collective atteinte en lien avec l'évolution de la situation sanitaire (variants), l'admission des primo-arrivants (=personnes non vaccinées), suivant le respect des règles fédérales et régionales pouvant être actualisées à tout moment et de la responsabilité du gestionnaire de l'établissement, voici les mesures prises au sein du HSJ :
- Les visiteurs (Notion élargie à toute personne extérieure du HSJ) sont autorisés à venir rendre visite à leur proche asymptomatique au sein du HSJ **sur base du respect strict des 3 conditions ci-dessous :**

1 > Remplir le registre des présences attestant « de facto » de ne présenter aucun symptôme « Covid19 » (Principe du Tracing et sécurité sanitaire) > Documents à l'entrée du home y compris produits désinfectants (les gestes barrières sont maintenus durant cette période).

2 > Présenter spontanément le CST (Certificat Covid Safe) et une pièce d'identité à un membre du personnel à l'entrée de l'établissement : ce CST est applicable à tout visiteur des MR et MRS de plus de 12 ans et ce, quel que soit le lien avec le résidant.

Petit rappel > Rien ne sert de s'énerver sur la personne de l'accueil ou autre personne du personnel qui vous contrôle, elle ne fait qu'appliquer un texte légal obligeant les maisons de repos et de soins à contrôler le CST lors de chaque visite ! En cas de non-respect par un visiteur avec refus systématique, une amende est prévue en cas d'infraction constatée par la police.

3 > Rester à l'entrée du home (près du comptoir de l'accueil « au chaud ») afin d'attendre un membre du personnel pour le contrôle > **Votre choix > interpellé gentiment un membre du personnel qui se trouve à proximité > si personne appeler en utilisant le téléphone noir sur le comptoir de l'accueil et composez préférentiellement le 401 (Accueil) - le 468 (Direction) ou le numéro 570 (Soins).**

Pour infos > Vous avez 3 manières de vous procurer un CST :

- Vaccination complète de plus de 14j (Le schéma vaccinal des personnes de plus de 65 ans va être complété sur base volontaire par une « troisième dose ». Le CST reste valable pour une personne vaccinée même si la « troisième dose » n'a pas été administrée. Toutefois, pendant les 14 premiers jours, il faudra continuer à utiliser le certificat de la deuxième dose car le nouveau certificat apparaîtra en rouge.
- Certificat de rétablissement Covid datant de moins de 6 mois
- Test PCR négatif (validité 48h) ou test antigénique négatif (validité 24h) > Les tests doivent être réalisés par une personne légalement habilitée.
- Ces certificats peuvent être téléchargés dans l'application **CovidSafe.be** ou être envoyés par la poste en appelant le **071 31 34 93 (Cellule Covid-Safe)**.

Pour rappel, le CST a pour objectif de vous protéger en limitant un peu plus l'entrée du virus au sein de l'institution ; il est donc un outil de gestion du risque sanitaire complémentaire à la vaccination.

Les coiffeurs, animateurs, etc., sont donc bien visés par l'obligation de présenter un CST valide lors de chaque visite dans la MR-MRS puisqu'ils entrent en contact avec les résidents.

Les heures de visites restent comme indiquées dans notre ROI (Règlement d'Ordre Intérieur).
Toutefois, vu la charge de travail qui incombe au personnel en raison de l'imposition qui lui est faite par la loi de contrôler le CST, **l'entrée des visiteurs ne sera possible que de 11h à 12h et 14h à 17h.**

Croyez bien que nous en sommes navrés !

Rappel des 3 points suivants lors de visites (Attention > Pas d'assouplissement dans les MRS et hôpitaux durant l'application du CST) :

- Le port du masque est obligatoire pour les visiteurs et intervenants au sein de notre maison de vie - Ce matériel de protection devra être porté tout au long de la visite, de l'entrée du visiteur dans l'établissement à sa sortie ;
- Une hygiène des mains scrupuleuse et méticuleuse devra être réalisée par les visiteurs au début de la visite et à son issue ;
- Dans la mesure des possibilités structurelles, la distanciation physique de 1m50 doit être respecté lors des croisements du personnel, visiteurs et tout intervenant au sein de notre maison de vie.

L'entrée des visiteurs se fera uniquement par le sas d'entrée du home, permettant ainsi de faire appliquer les consignes de sécurité (Registre des visites, contrôle du CST et application des gestes « barrières ») et de réguler le nombre de visiteurs durant cette période des visites.

Les promenades ou activités extérieures sur le site du HSJ, notamment dans le jardin des Roses, sont permises et même conseillées (si le temps le permet) avec une bulle adaptée à la situation.

Les sorties des résidents en famille sont autorisées avec prudence (variants) afin de garantir au maximum la sécurité de leur aîné.

L'horaire des sorties en famille respecte le même horaire que celui des visites à l'intérieur du HSJ (Si besoin un accord peut être accepté par le directeur ou la responsable des soins afin de passer le temps de midi ensemble).

Actuellement, la meilleure garantie de sécurité sanitaire dans une maison de repos et de soins est assurée par la vaccination et le respect des gestes « de sécurité sanitaire ».

En vous remerciant de votre collaboration citoyenne et responsable,

Merci à l'ensemble des résidents, familles et proches pour leur patience et courage,

Merci à l'ensemble du personnel dévoué dans cette situation compliquée à vivre,

Le comité de concertation interne du Home Saint-Jacques

Date d'application > Le Roeulx – 01/11/2021

